

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2114

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Football Club de Gerland pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade des Channées 70 rue Félix Brun à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2114 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE FOOTBALL CLUB DE GERLAND POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT AU STADE DES CHANNEES 70 RUE FELIX BRUN A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du stade des Channées situé 70 rue Félix Brun à Lyon 7^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07034, appartenant à son domaine public.

Afin de contribuer au développement de la pratique du football, la Ville de Lyon met à disposition de l'Association « Football Club de Gerland » des locaux dans cet équipement municipal.

Ce club de football est situé au cœur du quartier de Gerland et compte actuellement 425 licenciés dont 313 de moins de 18 ans (données saison sportive 2015-2016).

Les locaux, mis à la disposition de l'Association « Football Club de Gerland », d'une surface totale de 115 m² en rez-de-chaussée comprennent un bureau, une salle de réunion, un local de rangement et des sanitaires. La mise à disposition porte également sur un bungalow d'une surface de 15 m² à usage de vestiaires.

L'Association occupe de manière exclusive ces locaux pour son fonctionnement administratif et pour servir de siège social.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies, ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrita les abonnements ou contrats à son nom et prendra à sa charge le coût des consommations.

Concernant l'eau, à partir d'un relevé de sous-comptage, la Ville de Lyon facture la part d'abonnements et de consommations à l'Association « Football Club de Gerland » une fois par an.

La valeur locative annuelle des locaux, correspondant à cette mise à disposition, est estimée à 12 735 €/an en 2015.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par tacite reconduction par période de trois ans dans la

limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Football Club de Gerland 70 rue Félix Brun à Lyon 7^e, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT